



## Faire etat de lieux maison suite rupture de pacs

Par **nash68**, le **25/01/2010** à **09:33**

Bonjour,  
nous allons nous séparer avec mon amie. Je suis propriétaire de la maison que nous avons partagé, mais une partie des meubles ont été achetés en commun.

Est-il possible de faire un constat de l'état des lieux de l'immobilier uniquement ? Si oui, faut-il l'autorisation ou la présence de mon ex-compagne ?

Par avance merci.